

4.1.2 Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

Sommaire du projet

Ce projet vise l'élaboration d'une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux et l'amélioration du suivi des importations et exportations de ces déchets entre les pays signataires de l'ALÉNA.

Buts et objectifs

Ce projet a pour but de promouvoir la gestion écologique des déchets dangereux en Amérique du Nord et d'améliorer la surveillance de la conformité des mouvements transfrontaliers de ces déchets entre les trois pays signataires de l'ALÉNA.

Résultats prévus

En 2003, le projet comportera les activités suivantes :

- L'élaboration d'une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux et le début de l'instauration d'un programme de renforcement des capacités.
- Le suivi de l'évolution d'un prototype de déclaration électronique des expéditions de déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis.
- La formulation de recommandations sur l'amélioration du suivi des expéditions de déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis.
- La mise à jour d'un répertoire trilatéral des codes de déchets afin de s'assurer que les responsables de la surveillance de la conformité des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux ont accès à des informations exactes sur la réglementation, les codes d'identification nationaux et les caractéristiques de chaque type de déchet dangereux.

Justification

Au cours de la VIII^e session ordinaire qu'ils ont tenue en juin 2001, à Guadalajara, les membres du Conseil ont convenu d'entreprendre des travaux sur la gestion écologique des déchets dangereux en raison de la gravité des conséquences pour l'environnement et la santé humaine d'une élimination et d'un suivi inadéquats de ces déchets.

En 2002, le Conseil a convenu : de poursuivre l'élaboration d'une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux; d'entreprendre un projet pilote de suivi des mouvements des déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis au moyen d'un système de déclaration électronique; d'évaluer la faisabilité d'un projet pilote sur le suivi électronique des mouvements de déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis, en portant une attention particulière au renforcement des capacités du Mexique et à l'établissement d'une liste des substances d'intérêt prioritaire.

État d'achèvement

En 2002, donnant suite au mandat que lui a confié le Conseil, le Secrétariat a ébauché deux rapports en étroite collaboration avec des spécialistes gouvernementaux. Comme première étape menant à l'établissement d'un rapport élaboré sur la gestion écologique des déchets dangereux, la CCE a parachevé un rapport provisoire résumant l'état et les modalités des expéditions qui ont cours dans les trois pays. Ce rapport provisoire touche cinq principaux domaines : 1) la quantité de déchets dangereux et recyclables qui circulent actuellement entre les trois pays; 2) l'application de normes de gestion écologique des déchets dangereux aux mouvements transfrontaliers et à la gestion intérieure de ces déchets; 3) la comparaison des prescriptions régissant la gestion des déchets dangereux et recyclables dans les trois pays; 4) la comparaison des exigences relatives au transport intérieur et transfrontalier; 5) les révisions proposées aux normes existantes.

Les activités de la CCE relatives aux déchets dangereux ont débuté en 1997, lorsque le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale a entrepris l'établissement d'un rapport sur les enjeux que représentent la surveillance des expéditions transfrontalières de déchets

dangereux et l'application des règlements connexes dans le cadre de l'ALÉNA. Les conclusions de ce rapport montrent, notamment, que les systèmes de suivi sur papier ne permettent pas de surveiller les expéditions dont le point d'origine se trouve dans un pays et le point de destination dans un autre. Elles montrent également que la qualité, la quantité et le synchronisme de ces systèmes de suivi ne sont pas adéquats pour soutenir les activités d'application des lois. À partir de conclusions de ce rapport et en réponse au mandat que lui a confié le Conseil en 2002, la CCE a préparé un rapport qui traite de la documentation et de l'évaluation des prescriptions en matière d'information, de même que des systèmes connexes relatifs à l'importation et à l'exportation des déchets dangereux entre les trois pays. Il propose aussi des solutions pour automatiser et améliorer les processus.

Activités en 2003

Aperçu

Le projet comportera trois activités centrales : l'analyse des politiques et règlements les plus importants concernant la gestion écologique des déchets dangereux; le suivi des expéditions transfrontalières de déchets dangereux; la conception d'une version sur cd-rom du répertoire trilatéral des codes de déchets afin de fournir un appui aux deux premières activités.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Gestion écologique des déchets dangereux.	85 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Élaboration d'un document de fond sur une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux basé sur une analyse comparative des prescriptions dans ce domaine, et établissement d'un rapport au Conseil. 	20 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 2 : Organisation d'une réunion du Groupe d'étude et de spécialistes des politiques et des techniques connexes aux déchets dangereux. 	30 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 3 : Mise sur pied d'un projet pilote de renforcement des capacités. 	35 000 \$
Activité 2 : Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.	148 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Facilitation d'un projet pilote sur le suivi des mouvements de déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis au moyen d'un système de déclaration électronique; mise sur pied d'une étude de faisabilité d'un projet pilote sur le suivi électronique des mouvements de déchets dangereux entre les États-Unis et le Mexique. 	80 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 2 : Collaboration avec l'OCDE, le Secrétariat de la Convention de Bâle et l'Union européenne dans le cadre des efforts destinés à améliorer le suivi des déchets dangereux, et coordination de ces efforts avec ceux des groupes internationaux de normalisation des Nations Unies. 	15 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 3 : Organisation d'une réunion du groupe d'étude avec des spécialistes gouvernementaux des douanes afin de coordonner les activités des organismes environnementaux et douaniers visés par l'ALÉNA, en vue : 1) de relever des problèmes et des activités qui entravent les efforts de la CCE visant à améliorer le suivi des déchets dangereux transfrontaliers; 2) de relever des domaines prioritaires; 3) de formuler des recommandations sur des secteurs nécessitant une analyse supplémentaire et la poursuite des efforts de coordination. 	20 000 \$

Programme d'action nord-américain pour 2003 à 2005
Droit et politiques de l'environnement

<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 4 : Organisation d'une réunion ou d'un atelier du Groupe d'étude avec des intervenants privés afin : 1) de rendre compte du rapport d'analyse établi par la CCE en 2002, du modèle nord-américain de gestion et du répertoire trinational des codes de déchets; 2) d'examiner les buts et les prochaines étapes de l'application des recommandations sur la déclaration électronique des expéditions transfrontalières de déchets dangereux; 3) de chercher des moyens appropriés pour faire participer les intervenants privés, par exemple, la prise de direction du processus de déclaration. 	30 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 5 : Établissement d'un rapport au Conseil exposant les résultats de l'analyse et recommandant les étapes à suivre. 	3 000 \$
Activité 3 : Répertoire trinational des codes de déchets.	45 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Conception d'un répertoire trinational des codes de déchets, sous forme de cédérom, établissant des mises en correspondance sur la réglementation, les codes d'identification nationaux et les caractéristiques de chaque type de déchet dangereux. 	45 000 \$
Ressources nécessaires	278 000 \$

2004–2005	
Activité 1 : Gestion écologique des déchets dangereux.	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Entente sur les éléments constitutifs du système de gestion écologique des déchets dangereux et début de la mise en œuvre pilote de ce système. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Début de l'application de quelques recommandations sur le renforcement des capacités. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 3 : Établissement d'un rapport au Conseil renfermant des recommandations relatives à une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux, de même qu'une analyse des éléments fructueux dans le domaine du renforcement des capacités de gestion écologique des déchets dangereux. 	
Activité 2 : Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Poursuite de l'application des recommandations sur la déclaration électronique des expéditions transfrontalières de déchets dangereux. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Coordination, avec des organismes internationaux, des efforts déployés à l'échelle internationale pour améliorer le suivi des déchets dangereux. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 3 : Coordination, avec des services douaniers, de l'intégration et de l'amélioration des capacités de suivi. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 4 : Évaluation des progrès réalisés et établissement d'un rapport au Conseil renfermant des recommandations quant aux travaux à entreprendre ultérieurement. 	
Activité 3 : Répertoire trinational des codes de déchets.	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Réalisation d'une étude de faisabilité en vue d'intégrer le répertoire dans les bases de données des organismes environnementaux et des services douaniers. 	

2005	
Activité 1 : Gestion écologique des déchets dangereux.	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Poursuite de la mise en œuvre du système de gestion écologique des déchets dangereux, dont la composante visant le renforcement des capacités. 	

Activité 2 : Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.
• Sous-activité 1 : Suivi de l'application des recommandations.
Activité 3 : Répertoire trinational des codes de déchets.
• Sous-activité 1 : Suivi de l'étude de faisabilité.

Participants et/ou partenaires prévus

Participeront à ce projet les spécialistes gouvernementaux des organismes de protection de l'environnement des paliers fédéral, étatique, provincial et municipal, des services douaniers, du secteur privé et d'ONG. En outre, des groupes d'étude consulteront l'OCDE, les Nations Unies et l'Union européenne afin de trouver des mécanismes de coopération.

Participation du public

Les réunions du Groupe d'étude compteront au moins un atelier au cours duquel le public sera invité, en compagnie d'intervenants de premier plan, à examiner des solutions et des moyens de rechange.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le projet tablera sur les travaux du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale. Au nombre des spécialistes techniques qui participeront aux réunions et ateliers, on compte faire appel aux responsables d'autres projets de la CCE, notamment ceux relatifs à la GRPC, aux couloirs de transport et à la prévention de la pollution.